



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Éoliennes en zone faiblement venteuse

Question écrite n° 2000

Texte de la question

M. Christophe Jerretie attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, sur le climat à propos de la situation de la production d'énergie éolienne. La filière éolienne française produit environ 3 % de l'électricité française. À titre de comparaison, cela représente la même proportion que le charbon, qui joue pourtant un rôle d'appoint mineur. Le problème se situerait au niveau du décalage existant entre la puissance nominale installée et la production électrique effective. Le rapport entre les deux est parfois de 1 à 6, car il faut des conditions météorologiques favorables pour pleinement tirer parti des installations éoliennes. Or, en bonne logique, celles-ci ne peuvent fonctionner à pleine puissance que lorsque lorsqu'elles sont placées dans des espaces faiblement venteux. Toutefois, il est indispensable de limiter la part du nucléaire dans le mix énergétique français, il lui demande d'indiquer s'il est pertinent d'implanter des éoliennes dans des zones faiblement venteuses à la vue de leur faible impact productif.

Texte de la réponse

Le Gouvernement, à travers la programmation pluriannuelle de l'énergie, s'est fixé des objectifs ambitieux quant au développement des énergies renouvelables. L'éolien, en particulier, connaîtra un développement important dans les prochaines années. Il constitue, de par ses atouts, un des piliers de la stratégie de transition énergétique française. Son développement passe notamment par l'organisation d'appels d'offre réguliers. Les candidats présentent leurs projets et notamment le coût de production de l'électricité qu'ils estiment pouvoir produire. Ce coût, qui constitue le critère de sélection des candidats, est basé sur la rentabilité intrinsèque du projet, qui elle-même tient compte des conditions de vent. Les projets sélectionnés offrent donc le meilleur bilan en termes de potentiel de vent et de technologie déployable localement, sélectionnant par principe les zones les plus propices. Par ailleurs, les progrès des technologies permettent aujourd'hui des performances bien meilleures, à niveau de vent donné, que pour des parcs installés il y a quelques années (des études, par exemple de l'Agence internationale de l'énergie, l'attestent pour des pays où l'éolien est plus développé et depuis plus longtemps qu'en France). De même, à terme, le renouvellement des parcs anciens permettra des gains importants sur des zones déjà équipées.

Données clés

Auteur : [M. Christophe Jerretie](#)

Circonscription : Corrèze (1^{re} circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2000

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : [Transition écologique et solidaire](#)

Ministère attributaire : [Transition écologique et solidaire](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 26 mars 2018

Question publiée au JO le : [17 octobre 2017](#), page 4960

Réponse publiée au JO le : [8 mai 2018](#), page 3926